

**VILLE DE BÉCANCOUR**, le lundi dix-neuf juillet deux mille vingt et un (19 juillet 2021).

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le lundi dix-neuf juillet deux mille vingt et un (19 juillet 2021) à 9 h 15, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur Denis Vouligny	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

**MEMBRES DU CONSEIL** formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière.

**SOUS** la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

### **AVIS DE CONVOCATION**

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 16 juillet 2021.

Monsieur Dubois explique que toutes les résolutions sont réputées adoptées à l'unanimité si personne ne demande le vote.

### **RÉSOLUTION 21-284**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION 21-285**

#### **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que le projet de dédoublement de l'autoroute 55, entre la Ville de Bécancour et Sainte-Eulalie, est en cours de réalisation;

**CONSIDÉRANT** que les plans préliminaires de réalisation du projet ont été présentés par le ministère des Transports du Québec au conseil municipal le 28 juin dernier;

**CONSIDÉRANT** que, dans le projet présenté, seul un passage à niveau est prévu pour la Ville de Bécancour;

**CONSIDÉRANT** qu'actuellement trois des quatre intersections débouchant sur l'autoroute 55, trois d'entre elles sont situées sur le territoire de la Ville de Bécancour, soit le chemin Thibodeau, le chemin Forest et le chemin Prince;

**CONSIDÉRANT** que le nombre d'issues actuelles et le débit journalier moyen annuel sur l'autoroute 55 démontre l'importance de procéder à la construction d'un échangeur plutôt que d'un passage à niveau;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs camions lourds et semi-remorques empruntent régulièrement le chemin Thibodeau, le chemin Forest et le chemin Prince et que de construire uniquement un passage à niveau plutôt qu'un échangeur aura pour effet d'augmenter et de dévier ce trafic sur des rues locales, parfois exigües, du village de Saint-Grégoire où les manœuvres de virage peuvent être difficilement praticables, voire impossibles;

**CONSIDÉRANT** qu'il est primordial d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes dans les rues des zones résidentielles et commerciales du secteur Saint-Grégoire;

**CONSIDÉRANT** la présence d'une balance commerciale sur le chemin Thibodeau;

**CONSIDÉRANT** qu'une étude locale de trafic démontre un achalandage important de camions-lourds ou de semi-remorque vers et en provenance de la balance commerciale;

**CONSIDÉRANT** que le projet de dédoublement de l'autoroute 55 est d'une grande envergure et qu'il y a lieu de le concrétiser dans une perspective d'avenir;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Bécancour est en pleine expansion depuis quelques années et que plusieurs projets d'envergure sont en cours de réalisation. La concrétisation de ces projets aura un impact direct sur le nombre d'utilisateurs de cette autoroute 55;

**CONSIDÉRANT** que les prérogatives de ce projet sont d'accroître la sécurité des usagers de la route, d'augmenter la fluidité de la circulation sur le tronçon ciblé et d'améliorer l'infrastructure de l'autoroute 55;

**CONSIDÉRANT** que l'ajout d'un échangeur cadre parfaitement dans ces prérogatives;

**EN CONSÉQUENCE**

**SUR PROPOSITION DE            Monsieur Denis Vouigny**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal :

- demande au ministère des Transports du Québec de procéder à la construction d'un échangeur sur l'autoroute 55 plutôt que d'un passage à niveau;
- compte tenu des allers et retours vers la balance commerciale de la rue Thibodeau, recommande au ministère des Transports de construire un échangeur sur la rue Thibodeau, tel que montré au plan joint à la présente résolution comme annexe A pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**



Période d'intervention des membres du conseil.

Période de questions

Étant donné que la séance s'est tenue par vidéoconférence, sans la présence physique des citoyens, ces derniers ont été invités à adresser leurs questions par écrit ou par téléphone avant la tenue de l'assemblée. Pour ceux qui y ont assisté virtuellement, ils ont été invités à adresser leurs questions via la plateforme ZOOM.

**RÉSOLUTION 21-286**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUR PROPOSITION DE Madame Carmen L. Pratte**

**IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :**

Le conseil municipal lève la présente séance à 9 h 27.

**ADOPTÉE**

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro \_\_\_\_\_, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

---

**Jean-Guy Dubois, maire**

---

**M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves, greffière**